



## L'ESSENTIEL

## LE CHIFFRE

**76** millions d'euros, c'est le montant qu'ont atteint les dépenses globales des onze candidats à l'élection

**présidentielle de 2007.** Ces comptes ont été validés hier par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques.

### EXCLUSION Martin Hirsch veut simplifier les dispositifs d'insertion

Le haut-commissaire aux solidarités actives, Martin Hirsch, a ouvert, hier au Sénat, un chantier de réflexion sur le « Grenelle de l'insertion » en proposant « dix principes d'action » susceptibles d'en guider les travaux. Au premier rang de ses priorités, la nécessité de « simplifier de façon drastique les dispositifs ». Martin Hirsch a notamment défendu la mise en place du Revenu de solidarité active (RSA), se substituant aux minima sociaux, du « contrat unique d'insertion », et du « bouclier sanitaire » liant au revenu le reste à charge des dépenses de santé.

### ÉLECTIONS Le temps de parole du président ne sera pas comptabilisé

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a opposé mercredi une nouvelle fin de non-recevoir à François Hollande, qui souhaite que le temps de parole du chef de l'État soit comptabilisé. Les membres du CSA ont « rappelé que les temps de parole du président de la République n'ont jamais été pris en compte pour l'application des règles relatives au respect du pluralisme ». Une position validée par le Conseil d'État en mai 2005. Le CSA précise qu'il est « tenu de se conformer à la jurisprudence du Conseil d'État ».

### SANTÉ Des médicaments bientôt en libre-service

La ministre de la santé Roselyne Bachelot a confirmé, hier, dans le *Parisien/Aujourd'hui en France*, que des médicaments délivrables hors prescription, souvent non remboursés, seront en accès libre dans les pharmacies au cours du deuxième trimestre de cette année. « Quand un produit est vendu devant le comptoir, il est plus facile de comparer les prix », a-t-elle souligné. Ces médicaments devraient représenter de nombreux domaines : antalgiques, antitussifs, médicaments ORL, dermatologiques, spécialités indiquées en gastro-entérologie, en ophtalmologie, produits de sevrage antitabagique.

# Un refuge pour les futures mères en détresse

Alors qu'une campagne d'information sur la contraception et l'avortement est lancée aujourd'hui, un centre accueille et accompagne, en Seine-et-Marne, des femmes enceintes en précarité sociale et affective

Leur vie a été bouleversée du jour au lendemain. « C'était une journée comme les autres, j'étais au lycée, raconte Cassandra (1), 20 ans. Dans la cour, l'assistante sociale a regardé mon ventre et m'a demandé : "Tu ne serais pas enceinte, toi ?" À partir de là, tout s'est enchaîné : l'hôpital, l'échographie... Je ne m'attendais pas du tout à cette grossesse ! Au moment de quitter le cabinet, le médecin m'a dit : "Au fait, il y en a deux." Je me suis évanouie. » C'était le 3 décembre dernier.

Un mois et demi plus tard, assise dans la salle commune de la maison de Tom Pouce, au cœur d'un village de Seine-et-Marne, Cassandra caresse d'une main son ventre arrondi. « C'est l'assistante sociale, qui me connaît bien, qui a tout fait pour que je sois reçue ici, raconte-t-elle. Ma mère habite en Guadeloupe, je vis chez mon frère. J'avais besoin de me poser, qu'on s'occupe de moi. »

L'annonce a été un choc pour la jeune femme. « À l'hôpital, on m'a tout de suite remis un post-it avec l'adresse du Planning familial pour avorter. Il m'a hanté ce post-it ! J'avais tellement peur de la réaction de ma famille... »

Cassandra décide pourtant de garder ses jumeaux. Entre les murs chaleureux de la maison de Tom Pouce, entourée d'éducateurs et d'une psychologue, elle a pu prendre le temps de réfléchir. « Jusque-là, j'ai toujours fait ce qu'on attendait de moi. Cette fois, j'ai pris ma propre décision et j'en suis heureuse. »

Créée il y a vingt ans, agréée par l'Aide sociale à l'enfance (ASE), la



La salle commune de la maison de Tom Pouce. Une structure où « les femmes sont respectées dans leur choix intime », comme l'explique sa directrice.

maison de Tom Pouce accueille une dizaine de femmes enceintes en difficulté. Très souple, la structure n'impose pas de critères d'âge, ni de revenus. « Certaines mamans connaissent, c'est vrai, une grande précarité économique mais le plus souvent, elles souffrent d'une pauvreté affective, explique la directrice, Marie-Noëlle Couderc. Ce sont avant tout les ruptures familiales qui les conduisent ici. » Des jeunes femmes, comme Léa, 19 ans, élevée dans une famille aisée, récemment mise à la porte par son père parce qu'elle attend un enfant d'un garçon maghrébin ; ou d'autres, plus âgées, rejetées par leur mari qui refuse un troisième ou quatrième enfant...

« Notre but, c'est de leur offrir un toit mais surtout de les accompagner pour qu'elles abordent leur grossesse aussi sereinement que possible. »

« Notre but, c'est de leur offrir un toit mais surtout de les accompagner pour qu'elles abordent leur grossesse aussi sereinement que possible, poursuit la directrice.

Sans ce soutien, comment savoir ce qu'elles veulent vraiment, au fond d'elles-mêmes ? Trop souvent, on les pousse à avorter. »

Ne cachant pas ses convictions catholiques, Marie-Noëlle Couderc tient au caractère laïque de son établissement. L'important, souligne-t-elle, « c'est que ces femmes soient respectées dans leur choix intime ». À Tom Pouce, la quasi-totalité des futures mères décident de garder leur enfant. « Depuis six ans que je travaille ici, seules deux femmes ont choisi d'avorter », indique Sophie Krulic, l'une des éducatrices, occupée à trier de la layette pour le trousseau de Véronique.

Ce jour-là, c'est Véronique justement, une jeune Congolaise

enceinte de quelques mois, qui a préparé le repas. Autour de la table, on plaisante, on évoque le documentaire *L'Odyssée de la vie*, que certaines aimeraient visionner. L'atmosphère est familiale, apaisée. « Ici, c'est comme à la maison : on participe à la cuisine et au ménage et on a toujours quelqu'un à qui parler. C'est très différent d'un foyer », apprécie Corinne, 18 ans, arrivée il y a trois semaines. Orpheline de mère, élevée par une belle-mère avec laquelle elle ne s'entend pas, Corinne a préféré quitter le foyer familial en apprenant sa grossesse. « Elle m'aurait mené une vie impossible, je ne voulais pas rester », explique-t-elle, les cheveux noués >>>

(Suite page 8.)

## Un refuge pour les futures mères en détresse

(suite de la p. 7)

» dans un foulard de couleur ocre. « Ici, je n'ai pas honte d'être enceinte, même si je suis jeune. Toutes les filles ont le ventre rond ! s'amuse-t-elle. Et les éducatrices sont comme des mamans, elles vérifient qu'on a pris nos vitamines, elles accourent si on saigne du nez... J'ai repris confiance dans cette maison. » Comme Cassandra, l'annonce de sa grossesse l'a ébranlée d'autant qu'elle s'était séparée du papa, une amourette de vacances : « J'ai 18 ans, je sors à peine de l'adolescence... j'ai beaucoup de choses à vivre. Un enfant, si jeune, ce n'était vraiment pas prévu. » Malgré tout, croyante, Corinne n'a pas voulu avorter et a trouvé l'adresse de Tom Pouce sur Internet. « Sans cet endroit, j'aurais déprimé, vous savez... Ici, j'ai repris pied, je me sens forte et je sais où je vais. Bien sûr, ça ne va pas être tout rose mais je me sens capable d'assumer. »

Avec l'aide des travailleurs sociaux, Corinne travaille à son avenir. « La prise en charge s'arrête à la sortie de la maternité, précise Marie-Noëlle Couderc, car nous ne sommes pas habilités à recevoir des bébés. L'enjeu, c'est donc de construire un projet avec les mamans. » Certaines iront dans un centre maternel (qui accueille les mères jusqu'aux 3 ans de l'enfant), d'autres en famille d'accueil. D'autres encore profitent de cette parenthèse pour renouer avec leur propre famille, qu'elles retrouvent à leur sortie. Corinne a choisi le centre maternel, « pour bien poser mes valises » et entreprendre une formation « de préparatrice en pharmacie ou d'assistante dentaire ».

Dans quelques mois, la directrice va ouvrir une nouvelle unité pour l'accueil des jeunes accouchées. « Jusqu'ici, on a trouvé une solution pour toutes les mamans, à leur sortie de la maternité. Mais on ne sait jamais. » Cette unité devant permettre d'éviter l'éventuel placement du nouveau-né. Le matériel de puériculture est déjà entreposé dans le grenier, grâce aux dons de particuliers et de fondations d'entreprises, lits à barreaux, poussettes, vêtements... En attendant, Corinne a déjà choisi le prénom de sa petite fille. « Je l'appellerai Lohina... C'est moi qui l'ai inventé. »

MARINE LAMOUREUX

(1) Les prénoms ont été modifiés

## La « Marche pour la vie » aura lieu dimanche à Paris

Comme chaque année, le collectif « 30 ans, ça suffit », qui regroupe une dizaine d'associations, organise ce dimanche une « Marche pour la vie », visant à dénoncer la loi Veil de 1975 sur l'interruption volontaire de grossesse. Les militants, réunis autour de Paul Ginoux-Defermon, porte-parole du collectif, partiront à 14 h 30 de la place de la République à Paris.

# Vers une journée de solidarité librement choisie

Lors de ses vœux, le ministre du travail a lancé trois chantiers, dont celui du lundi de Pentecôte

### La journée de solidarité librement fixée

Ses services l'ont confirmé hier : le ministre du travail souhaite que, désormais, la journée de solidarité soit prise à une date librement fixée. Lors de ses vœux, Xavier Bertrand avait indiqué qu'il partageait « l'analyse ainsi que la conclusion » du rapport remis sur la question à Matignon par Éric Besson, secrétaire d'État chargé de la prospective. François Fillon devrait maintenant arbitrer rapidement sur le sujet, et donc décider s'il faut ou non garder le lundi de Pentecôte comme journée de solidarité. Instaurée après la canicule de l'été 2003, cette journée

supplémentaire travaillée rapporte chaque année 2,1 milliards d'euros, répartis entre les personnes âgées (1,3 milliard) et les personnes handicapées (800 millions). Aujourd'hui, de nombreuses entreprises du privé travaillent le lundi de Pentecôte, alors que les services publics, en particulier les écoles, sont massivement fermés. C'est la raison pour laquelle le gouvernement pourrait laisser les entreprises et les salariés négocier la meilleure manière (fractionnement, suppression d'un jour de RTT...) d'effectuer cette journée de solidarité.

### Un « droit opposable » à la garde d'enfant

Après le droit opposable au logement, qui entre en vigueur cette année, les parents devraient à l'avenir pouvoir se tourner vers la justice s'ils ne parviennent pas à trouver de solution de garde pour leur enfant. Le

ministre du travail Xavier Bertrand a réaffirmé avant-hier cet engagement de campagne du candidat Sarkozy. Les modalités du futur dispositif restent très floues : on ne sait pas, par exemple, si toutes les familles pourront faire valoir ce nouveau droit, ni quelle collectivité sera tenue de leur offrir un mode de garde... Le ministre du travail a assuré que ce chantier serait lancé dès cette année pour une entrée en vigueur au mieux en 2012. D'ici là, a-t-il souligné, « il faudra au minimum créer 350 000 places de crèches avec des moyens nouveaux, mais aussi des solutions nouvelles », notamment le développement de crèches inter-entreprises ou de jardins d'enfants. Il y a quelques mois (*lire La Croix du 27 septembre 2007*), le président de la Caisse nationale d'allocations familiales, Jean-Louis Deroussen, jugeait irréaliste la mise en place de ce droit opposable, rappelant

qu'en 2006, le nombre de créations de places en crèche n'avait été que de 11 600...

### Une revalorisation de 25 % du minimum vieillesse au cours du quinquennat

Il s'agit là de la confirmation d'une autre promesse faite par Nicolas Sarkozy au cours de la campagne. Cette allocation, attribuée à près de 700 000 personnes – majoritairement des femmes – au titre de la solidarité nationale, permet aujourd'hui de compléter les revenus pour les porter à 628,10 € pour une personne seule. Xavier Bertrand a par ailleurs indiqué que le montant des pensions de réversion versées aux veufs ou aux veuves après le décès de leur époux ou épouse serait porté à 60 % du montant de la pension de la personne décédée, contre 54 % actuellement.

PIERRE BIENVAULT ET DENIS PEIRON

## Les évêques de France rappellent l'importance du dimanche

Face à la proposition de Nicolas Sarkozy de faciliter le travail du septième jour, les évêques soulignent la nécessité sociale du repos dominical

Dans une déclaration rendue publique hier, le Conseil pour les questions familiales et sociales de la Conférence des évêques de France a tenu à rappeler l'importance du repos du dimanche. S'il souligne les raisons théologiques de son attachement au dimanche, l'épiscopat insiste également sur ses fondements anthropologiques et sociaux : « Il est nécessaire que, libéré des contraintes du travail, chacun dispose de temps pour se reposer, vivre en famille, rencontrer les autres, avoir une vie sociale et bénéficier des diverses propositions culturelles, sportives, etc. qui lui sont offertes », rappelle Mgr Jean-Charles Descubes, archevêque de Rouen et président du Conseil pour les questions familiales et sociales.

Les évêques soulignent par ailleurs que « l'efficacité économique » de l'ouverture généralisée des magasins le dimanche est « loin d'être assurée ». « La question à se poser est sans doute plus celle du pouvoir d'achat réel des consommateurs potentiels que celle de l'amplitude de l'ouverture des magasins », relève Mgr Descubes, qui s'inquiète également du véritable degré de liberté des salariés : « Si le dimanche devient un jour ouvrable comme les autres, on est en droit de penser que des pressions s'exerceront sur le personnel, en particulier dans les conditions d'embauche, que les avantages salariaux consentis actuellement disparaîtront progressivement à moins que l'on ait recours à des emplois à temps partiel continuant à renforcer les situations de précarité de bien des familles. » Par ailleurs, écrit l'archevêque de Rouen, « la finalité recherchée demeure une augmentation de la consommation avec ses dérivés : l'argent et le luxe s'affichent comme les vraies conditions du bonheur. »

Faut-il s'étonner que croissent l'envie et le ressentiment chez ceux qui en sont privés ? »

Le Conseil épiscopal s'interroge enfin sur les conséquences symboliques du travail le dimanche. « Gommer le caractère particulier du dimanche est une solution de facilité qui, sous prétexte de libéralisme, retire à l'homme un repère objectif, inscrit dans le temps, de sa dimension

spirituelle. Laisser à la seule décision individuelle le respect du dimanche revient à considérer la vie spirituelle non plus comme une composante de l'homme, mais comme la résultante aléatoire de motivations privées », écrit Mgr Descubes. Et le document de conclure : « Le dimanche est un jour différent des autres jours. Cette différence doit rester visible. »

NICOLAS SENÈZE

## « Le mariage ne peut pas se résilier comme un bail »

Dans un autre texte publié hier et intitulé *Quelques réflexions autour du mariage civil*, Mgr Jean-Charles Descubes, toujours en tant que président du Conseil de l'épiscopat pour les questions familiales et sociales, s'inquiète des projets gouvernementaux de créer un divorce devant notaire : « Cette disposition rapprocherait le mariage du pacs (...). Seules des modalités de divorce n'introduisant aucune forme de confusion (...) permettront d'affirmer la valeur irremplaçable du mariage, (...), structure dont la société a besoin pour se construire et pour durer (...). La tendance à une privatisation du mariage civil fragiliserait les structures sociales de notre époque où l'individualisme est prédominant. Le mariage n'est pas un arrangement privé. Il ne peut pas se résilier comme un bail. La société doit protéger ses institutions au risque de disparaître elle-même. »

## LA QUESTION DU JOUR

# Le jugement sur l'« Erika » va-t-il changer les conditions du transport maritime ?

**Eudes Riblier**  
Président d'Armateurs de France et de la société SeaFrance

Le président de SeaFrance, qui exerce dans le trafic transmanche, regrette que la responsabilité des États n'ait pas été recherchée.

« Du point de vue des armateurs, ce jugement est extrêmement sain. Un armateur qui a un bateau en mauvais état sera dorénavant condamné, de même que ceux qui n'auront pas accompli de façon satisfaisante leur travail de vérification. Ce jugement va donc dans le bon sens car il contribuera à mettre fin aux mauvaises pratiques et à mettre de l'ordre dans notre profession, qui souhaite que les choses soient limpides. »

Du point de vue des affréteurs, la complexité du jugement rendu à l'égard de Total nécessite une étude plus approfondie. L'affréteur n'a pas beaucoup de moyens

pour connaître l'état d'un bateau, si l'organisme de certification et l'armateur lui cachent les éléments dont il a besoin pour se faire une appréciation. Ce jugement va amener les affréteurs à prendre plus de précautions, à essayer d'en savoir plus sur un armateur. Mais il ne faudrait pas que cela se retourne contre eux et qu'ils soient considérés, en cas de sinistre, comme

impliqués dans celui-ci. Une telle situation irait à l'encontre de l'objectif recherché.

Dans un tout autre registre, il y a des progrès à faire en matière juridique. Le jugement s'est appuyé sur une convention signée à Bruxelles en 1992 sur les « lignes de charges » et les responsabilités qui vont avec. Il a en revanche délaissé une autre convention de 1973, dite Marpol, contre les pollutions maritimes, qui vise à condamner les conséquences de ces pollutions. Cela nous a surpris, mais c'était le moyen, pour la justice, de poursuivre l'affréteur, la société de classification, et pas seule-

ment l'armateur et le capitaine du navire.

Mais nous regrettons que la responsabilité des États n'ait pas été recherchée, que celle de Malte n'ait pas été mise en cause. Il faut bien constater qu'il n'y a pas de texte aujourd'hui qui le permette, car lorsque les États établissent des conventions internationales, ils évitent de se mettre en cause réciproquement. C'est un vaste sujet, mais il faudra bien avancer. L'État qui abrite un pavillon de complaisance pourrait par exemple être pénalisé financièrement en cas de catastrophe, et ce de façon suffisamment importante pour qu'il soit dissuadé à l'avenir de continuer à abriter ces pavillons. »

RECUEILLI PAR  
PATRICK LEMOINE